

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2023

Ouverture de la séance à 19h35,

présent :

Mme BENICH Christiane Maire
Mme CAVIGNAC Sandrine 1^{er} adjointe
Mme BEYNEY Séverine 2^{er} adjointe
Mme BERNARDI Françoise
Mme CHAVES LOPES Marie chantal
Mme BERGEY Valérie
Mme BERGEY Ludivine
Mme KUENTZ Alexandra
Mr DOIT Ludovic
Mr PENY Adrien
Mr BENICH Sébastien

Secrétaire de séance : Mme BERGEY Valérie

Approbation du précédent compte rendu approuvé à l'unanimité,

Report par Mme le Maire des délibérations 1 et 2 :

- Délibération pour enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sur la commune
 - Délibération pour mise en place d'éclairage solaire sur la D3
- manque de précisions sur les devis,

Ajout par Mme le Maire de 2 délibérations

- 11 Signature d'une convention de participation à l'offre de mutualisation de services numériques de la CDC ,
- 12 Signature d'une convention de stagiaire à l'école,

Délibération 3 : Sécurisation de la D 3

Financement :

-150 000 € DETR (engagement écrit mis à disposition des élus)

-250 000 € Département (garantie verbale, engagement oral de Mme

PIQUEMAL comme quoi ce sera reporté en 2024),

- reste à financer 100 000€ par la commune (celle-ci dispose de 500 000€)

Recours AMO pour réaliser le cahier des charges des marchés des travaux

Un prêt de 200 000€ sera nécessaire pour poursuivre les travaux mais pas de suite,

VOTE : 2 pour

2 abstentions

7 contre

Délibération 4 : Motion pour gratuité de A 62

Mme le Maire présente le contexte et la motion,

VOTE : 11 pour à l'unanimité,

Délibération 5 : Prime bac avec mention très bien

Mme BERNARDI demande à Mme le Maire quel montant pense t'elle attribuer,

Réponse de celle ci 300 à 400 €,

Mme CAVIGNAC propose plus,

Mr DOIT propose un montant dégressif pour les autres mentions, Il demande de statuer lors de ce conseil et de faire passer l'info pour que les jeunes concernés se manifestent, Cette proposition n'est pas retenue donc les études se feront en fonction des demandes et au cas par cas,

Pour ce cas 500€ sont octroyés,

VOTE : 11 pour, à l'unanimité,

Délibération 6:Traiteur et menu pour le repas des aines :

Mme BERNARDI et Mme CHAVES LOPES ont réalisés un sondage auprès des aînés de la commune,

22 sont pour un repas

28 sont pour un colis,

conclusion on distribue des colis

73 colis à 25,40 € soit 1854,20€

9 boîtes de chocolat soit 161,5

TOTAL 2015,75 €

Délibération 7 : prime de fin d'année des salaires

accord pour la prime de fin d'année de 150 € a tous les employés,

Mme le Maire précise que celle ci sera versée sur le bulletin de décembre 2023,

VOTE : 11 pour, a l'unanimité,

Delibération 8 : demande de subvention de l'association TUZ'AN FETE

Mme BERNARDI et Mme BERGEY Ludivine étant membre de cette association ne participent pas à cette délibération,

Lecture du courrier de demande de l'association par Mme le Maire,Pas de montant demandé,Mme le Maire demande l'avis du conseil et précise que la subvention donné sera soumise à un bilan financier de l'usage des fonds,

Le montant proposé est de 300€,

VOTE : 9 pour, a l'unanimité,

Délibération 9 : Subvention de l'association des chasseurs,

Mme BERGEY Ludivine étant membre de cette association ne participe pas à cette délibération,

Lecture du courrier de demande par Mme le Maire avec bilan financier de l'utilisation de la subvention précédente,

il est proposé 300€ ,

Vote : 10 pour, a l'unanimité,

Délibération 10 : création commission « Sécurité,Protection,Défense Incendie

Issu d'une proposition de Mr BENICH et voulant en etre membre il précise les missions de cette commission,

Mme CAVIGNAC indique que ces missions sont déjà dans les commissions développement et environnement, et ne voit pas l'utilité de la création de cette commission,

VOTE : 2 pour

9 contre

Délibération 11 : Signature d'une Convention de Participation à l'Offre de Mutualisation de Services Numériques de la CDC

Les mairies peuvent bénéficier d'un informaticien mutualisé issu de Gironde Numérique, Refacturation 150€ par poste de travail et par an (3 pour la commune de Le TUZAN)
Mme CAVIGNAC demande que l'ordinateur de l'école soit rajouté

VOTE : 11 pour, à l'unanimité,

Délibération 12 : Signature d'une convention de stagiaire à l'école,

Mme CAVIGNAC précise que le cadre légal a changé et que les stages sont désormais rémunérés dans certaines conditions,

VOTE : 11 pour, à l'unanimité

Fin des Délibérations à 21h35,

Questions diverses :

- Retrait rétributions financières aux 1^{er} et 2^{er} adjoints, Madame le Maire justifie sa décision sur les arguments qu'elles n'ont pas d'utilité et le soucis de faire des économies sur la commune,(10116€ a l'année),

- Délégations du conseil municipal à Mme le Maire : il avait été demandé par les conseillers que ce soit mis en délibération et non en question diverse, Mme le Maire justifie sa décision en prétextant un texte législatif Mais dans sa lecture celle ci néglige la fin du texte, Mme CAVIGNAC le lui rappelle ,et lui précise que tout refus de sa part doit être justifié par courrier, Mme le Maire ne le fera pas immédiatement et s'engage à le faire le lendemain,

- Appel à projet Feu de Forêt du Département,

Mr PENY présente le travail de recherche qu'il a effectué,

- Logement communal

Mme le maire donne un délai jusqu'au 15 novembre dans l'attente d'un nouveau dossier,

- Gestion site internet et facebook de la commune

- Réponse au courrier de Mr CLERET

Mme le Maire refuse de répondre à ce monsieur,

- SICTOM (questions sur la collectes des bac noir et jaune)